



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'augmentation du capital social de Auto Hall

Rabat, le 15 juillet 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public qu'elle a visé en date du 15 juillet 2026 un prospectus relatif à l'augmentation du capital social de Auto Hall, sous la référence VI/EM/025/2026.

L'augmentation de capital a été autorisée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 mai 2026.

Les principales caractéristiques de l'opération susmentionnée sont :

- Montant maximum de l'opération : 249 993 250 Dh ;
- Nombre maximum d'actions à émettre : 3 846 050 actions nouvelles ;
- Prix d'émission : 65 Dh par action ;
- Valeur nominale unitaire : 10 Dh par action ;
- Période de souscription : 27 juillet au 17 août 2026 inclus.

Un extrait du prospectus est disponible sur le site internet de Auto Hall.

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Tenu à la disposition du public au siège social de Auto Hall et sur son site internet;
- Disponible sur le site internet de la Bourse de Casablanca;
- Disponible sur le site de l'AMMC.

CP/EM/030/2026

Contact :

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

 OperationsFinancieres@ammc.ma

05 37 68 89 71